

cours tranquille de sa vie, à moins d'instructions spéciales. De plus, il ne prend pas ses ordres du ministre des Travaux publics (M. Tarte). Il est du nombre des quelques Canadiens-français dans la province de Québec appartenant au parti libéral qui ne prennent pas leurs instructions de cet honorable ministre. L'honorable ministre du Revenu de l'intérieur reçut ses instructions directement du chef du gouvernement. Il n'essayerait pas, d'une autre manière, à diriger une question politique.

Puis, il y a l'honorable ministre sans portefeuille (M. Geoffrion). Il a dit que, dans le cours de la convention de 1893, dont ce livre rouge est la bible, à une heure avancée alors que les principaux hommes étaient partis, alors qu'il ne restait plus que le menu fretin et l'honorable député de Brome (M. Fisher), cette résolution fut adoptée. Voilà le compliment qu'il fait à l'honorable ministre de l'Agriculture, et il connaît bien le ministre de l'Agriculture; il siège à ses côtés, l'entend, l'étudie, a l'occasion de le peser à son propre poids et de l'estimer à sa propre valeur. Voilà, a-t-il dit, dans quelles circonstances l'on a adopté cette résolution, mais Dieu merci, a-t-il ajouté, nous ne nous sommes pas engagés à la mettre à exécution; nous ne sommes pas convenus d'accorder la prohibition. Voilà pour les ministres.

M. TAYLOR: Et quant au Solliciteur général?

M. POPE: Le Solliciteur général est compris parmi eux, mais comme il n'est pas ici et que nous ne savons pas s'il sera ici, surtout si on le fait juge, il est inutile de nous en occuper.

Plus que cela, dans notre district, le parti libéral a mis en œuvre tout son mécanisme, en vue de faire manquer la prohibition. Je demeure dans le village de Cookshire. Sawyerville en est éloigné de 7 milles. Il y a dans ces localités des hôtels munis de licences, hôtels tenus par des personnes respectables qui ne boivent pas de whisky elles-mêmes;—dans notre district nous n'avons pas de propriétaires d'hôtels faisant usage de boisson. Le principal guide libéral en dehors de notre comté et qui est censé représenter le pouvoir derrière le trône dans la lutte du comté, gagne sa vie par la pratique de la loi dans la cité de Sherbrooke. De son bureau, il envoya une lettre à un hôtelier, qu'il pensait être un libéral mais qui se trouva ne pas l'être. Voici à peu près les termes de la lettre:

Mon cher ami,—Je vous envoie par express un paquet contenant des brochures qui conseillent aux électeurs de votre comté de voter contre la prohibition. Je désire que, vous en fassiez faire la distribution aux portes des églises catholiques dans Sawyerville, Cookshire et Saint-Malo. Gardez le secret; ne laissez savoir à personne d'où elles viennent. Il est très important que nous obtenions le plus fort vote possible dans la province de Québec.

Bien à vous.

M. POPE.

Après avoir lu cette lettre, cet homme me l'a montrée et me demanda: Que vais-je faire? Je lui ai dit de distribuer les circulaires, comme de raison; qu'il ne désirait pas la prohibition, que l'on pouvait se servir de ce truc et que, comme ses intérêts se trouvaient dans cette direction, il valait mieux s'en servir. Il va sans dire que, dans notre village, les hôteliers étaient, à propos de leur commerce, tout aussi anxieux que celui de Sawyerville. Mais ils sont conservateurs, et cette injonction "gardez le secret; ne laissez savoir à personne" aurait joué un mauvais rôle auprès d'un hôtelier conservateur; aussi on ne leur envoya pas de ces brochures, mais on les fit parvenir à des personnes sur la discrétion desquelles on croyait pouvoir compter.

Ceci démontre que le parti libéral a mis en œuvre toutes les ficelles qu'il a pu tirer, et que l'on a mis en jeu l'organisation du parti dans le but d'écraser la volonté du peuple au sujet de la prohibition.

Prenez les paroles du ministre de l'Agriculture dans la bible de cette convention, prenez l'interprétation donnée par M. Anglin, telle que contenue dans cette bible, et vous comprendrez pourquoi je m'attends à voir le ministre de l'Agriculture abandonner son siège et son portefeuille. S'il n'agit pas ainsi maintenant, il devra, dans quelque occasion future, cesser d'occuper cette position.

Le gouvernement a trompé le peuple en présentant ce plébiscite. Nous pouvons, M. l'Orateur, être ou ne pas être d'accord avec les avocats de la tempérance, mais nous savons qu'ils constituent un corps respectable. On les a trompés. Pour faire manquer la prohibition dans Québec, on a eu recours à tous les trucs du parti libéral, à tous les moyens que le ministre des Travaux publics sait employer dans une élection—et vous savez ce que cela veut dire; et quand, après tout, ils trouveront qu'ils n'avaient pas assez de votes, ils continueront à voter pendant je ne sais combien longtemps,—une semaine ou plus, je suppose. Et pourquoi? C'était un effort pour sortir du trou.

Maintenant, quand j'ai entendu pour la première fois le ministre de l'Agriculture, il vint dans le collège électoral que j'ai l'honneur de représenter, et se présenta sous les couleurs d'un ami de la tempérance. Il affirma devant les électeurs qu'il n'avait d'autre désir que de favoriser la cause de la tempérance, que, en tout temps où l'allégeance politique serait un obstacle au succès de la cause, il mettrait cette allégeance de côté. Il était prêt à consacrer sa vie à la cause de la prohibition. C'était lui qui avait proposé cette résolution, comme le montre cette bible politique, et il déclara que, si elle était adoptée, les vœux des amis de la tempérance seraient exaucés. Et il a manqué de l'énergie nécessaire pour empêcher ses collègues de lui couper le cou, bien que ses yeux fussent ouverts.